

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 15/04/2025

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 014-200064954-20250414-2025_04_10-BF

2025-04-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS ou de Monsieur Jacques HERVIEU.

Présents : VENGEONS Christian, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, GALLIER Erick, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie.

Absents excusés : ALEXANDRE Yves donne pouvoir à VENGEONS Christian ; DAVID Nathalie donne pouvoir à Annie BLIN ; DESGUEE Jérémie donne pouvoir à HERVIEU Jacques, FREENE Anaïs donne pouvoir à LECUYER Josiane, GODARD Jacky donne pouvoir à GILETTE Valérie ; PELLETIER Philippe donne pouvoir à MOTTIN Christelle ; GILBERT Sébastien, RAVACHE Jérôme.

Absents : LEROUILLY Chloé, PATIENCE Mickaël.

Présents : 12 à 13 **Pouvoirs** : 6 **Votants** : 17 à 19

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Budget primitif 2025 – Budget Assainissement

Délibération 2025-04-10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération N°2023-09-09 du 11 septembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 dans sa version abrégée à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant la réunion préparatoire du 24 mars 2025 sur le budget ;

Considérant que le budget primitif 2025 est voté par nature et chapitre globalisé ;

Considérant que le budget primitif présenté est en équilibre réel et sincère ;

Décision : 14 POUR 5 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte le budget primitif 2025 assainissement :

Recettes de fonctionnement : 394 000.00 €

Dépenses de Fonctionnement : 394 000.00 €

Recette Investissement : 357 396.50 €

Dépense Investissement : 357 396.50 €

Certifié exécutoire le
18/04/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

